

# COMITÉ DE PILOTAGE SITE NATURA 2000 VALLÉE DE LA GARTEMPE

COMITE DE PILOTAGE  
LUSSAC-LES-CHATEAUX

20 MAI 2026



Agir pour  
la biodiversité





# ORDRE DU JOUR

- Rappels des enjeux Natura 2000 en France et sur la Vallée de la Gartempe
- Bilan de l'animation de 2025-2026
- Bilan financier et perspectives 2027
- Questions diverses
- Mot de clôture



*Prairie de la vallée de la Gartempe © R. Bissot*





# Rappels des enjeux Natura 2000 en France et sur la Vallée de la Gartempe

## Un objectif

**Maintenir et améliorer l'état de conservation** des espèces animales et des habitats naturels d'intérêt communautaire présents au sein du site Natura 2000

## Une démarche

**Concertée** et basée sur le **volontariat**

Recherche et **maintien de l'équilibre** des **activités humaines** et de la **préservation des milieux naturels** sur le territoire.



## Rôle de l'animatrice territoriale



Concertation territoriale, médiation

Conseils

Aide à la contractualisation : chartes, contrats, MAEC, conventions

Inflexion politiques de territoire : urbanisme, eau, agriculture, forêt, tourisme...

Sensibilisation

Communication, valorisation

Coordination diagnostics bio & socio-économique

Gestion du patrimoine naturel



## 3 outils contractuels basés sur le volontariat

Appui aux **modifications des pratiques**  
→ **Subvention** des coûts engendrés

Parcelles agricoles

**MAEC**

(Mesures Agro-  
Environnementales  
Climatiques)

Parcelles non agricoles

**Contrats  
Natura 2000**

**Valorisation de bonnes pratiques**  
n'engendrant pas de surcoût  
(engagement moral)

**Charte Natura 2000**

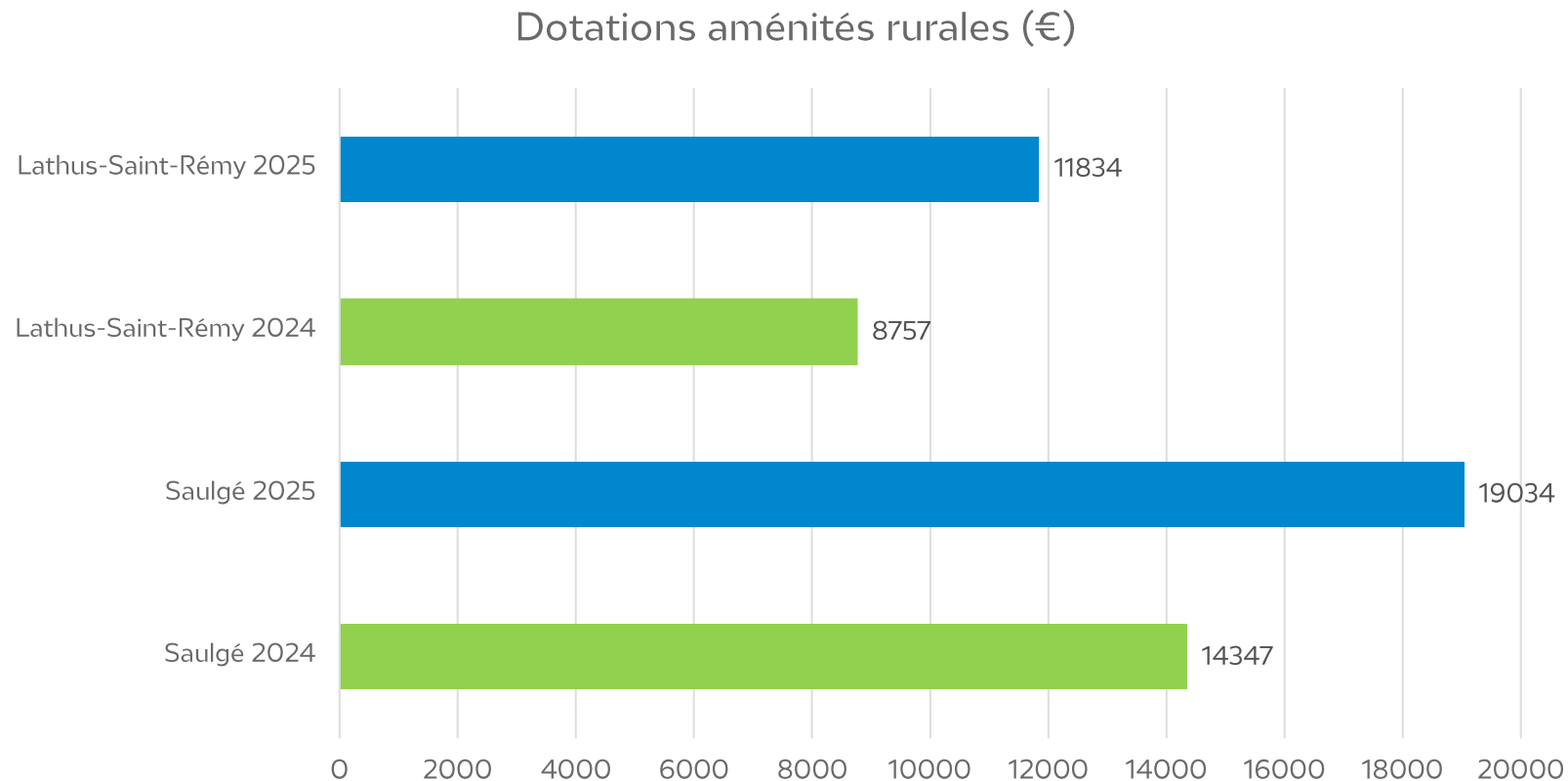
**Engagements sur 5 ans**

**Dans les 3 cas : possibilité d'exonérations fiscales (sur la  
part communale et intercommunale de la TFNB)**

**Un lien avec la réglementation :  
L'évaluation d'incidences**

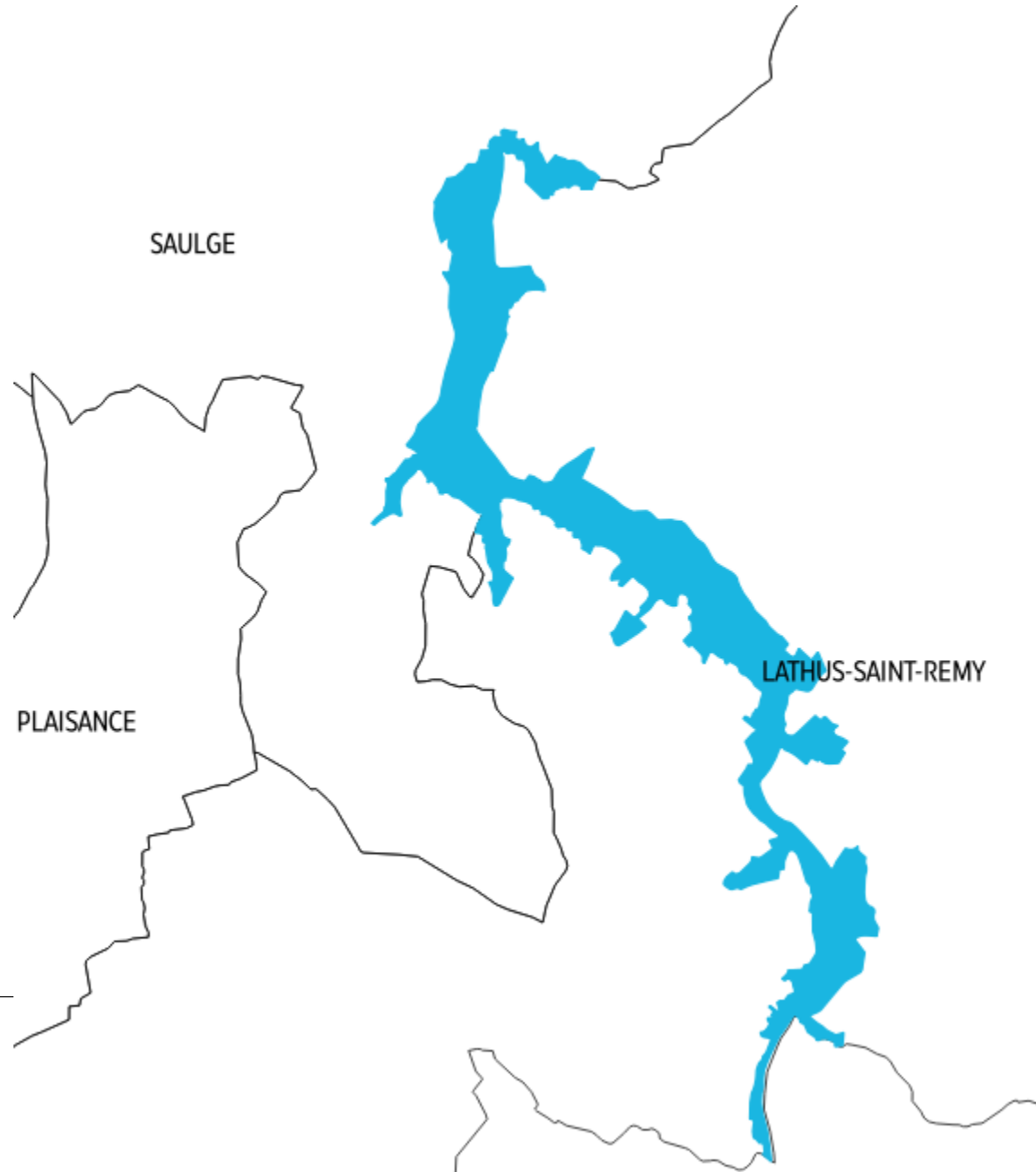
## Un soutien financier

**Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales**  
article L.2335-27 du code général des collectivités territoriales :  
L'attribution est déterminée selon la population (pour un tiers) et  
la superficie couverte en aire protégée terrestre (pour deux tiers).





# Natura 2000 sur la Vallée de la Gartempe



## CARTE D'IDENTITÉ

**Surface** : 410 hectares

**2 Communes** : Saulgé et Lathus-Saint-Rémy

**Désignation** : arrêté du 17 octobre 2008

## Rivière et coteaux offrant une forte richesse de milieux et d'espèces



Mares temporaires méditerranéennes



Barbastelle d'Europe



Lamproie marine



Loutre d'Europe



Lucane cerf-volant



Cuivré des marais



Landes sèches



Agrion de mercure





# BILAN DE L'ANIMATION 2025- 2026







## Animations scolaires

**Interventions scolaires auprès des 1eres CGEA (conduite et gestion d'entreprise agricole en élevage) du Lycée agricole de Montmorillon en partenariat avec le CIVAM :**

**4 interventions entre mars et mai 2026 :**

Etude des liens entre agriculture et biodiversité :

- Visite d'une ferme du site Natura 2000, présentation des enjeux, des productions
- Travail en classe sur les liens entre prairies naturelles, économie dans les fermes et biodiversité
- Exercice terrain de reconnaissance botanique
- Journée d'évaluation de deux parcelles (1 à Saulgé, 1 sur la ferme du lycée agricole)

**Une 20aine d'élèves**



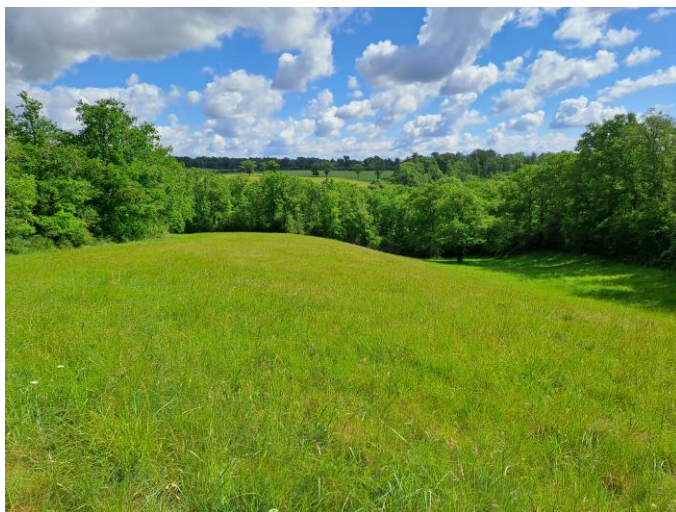
## Animations scolaires et grand public

La restitution du travail des élèves sera présentée aux éleveurs et à tout intéressé le **jeudi 28 mai matin au lycée agricole**.

Le travail des élèves sera mis en compétition au niveau national et évalué par un jury.

La **remise des prix** se fera à l'occasion du **Salon de l'Agriculture en février 2027** !

**Animation grand public** le samedi 30 mai !







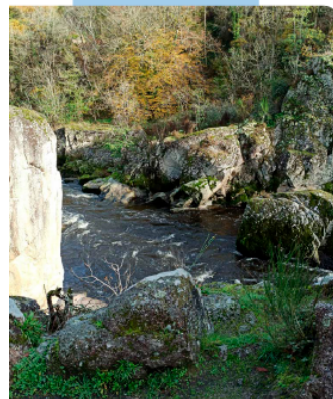
## Infosite

## Mise à jour du site Internet

### La vallée de la Gartempe, entre protections actuelles et futurs classements

« Il est un coin du Poitou dans lequel coule une rivière qui, tout à tour, prend des allures de torrent puis se pavane un peu plus loin comme une Loire paresseuse : elle s'appelle la Gartempe. »

Régine Déforges, Sur les bords de la Gartempe (1997)



La vallée de la Gartempe et ses Portes d'Enfer (MORGANE BEVIL)

La vallée de la Gartempe, dans le département de la Vienne, fait aujourd'hui l'objet de différentes protections au titre des sites et monuments naturels (sur les communes de Lathus-Saint-Rémy et de Saulgé depuis 1997), des monuments historiques et de l'UNESCO (abbaye de Saint-Savin). Pour autant, certains tronçons d'intérêt ne sont pas encore protégés.

C'est le 18 février 2019 qu'une instruction du gouvernement aux préfets a inscrit la vallée de la Gartempe dans la liste indicative des sites majeurs restant à classer.

Les sites et monuments naturels classés sont des espaces dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général.

Ils concernent des espaces et des paysages naturels et ruraux ainsi que des paysages bâtis remarquables tout en prenant en compte la biodiversité notamment au sein des zones Natura 2000.

En 2021, des collectivités et associations ont demandé un élargissement du classement à d'autres communes. Une réunion d'information s'est tenue sous l'égide du sous-préfet de Montmorillon et la Direction régionale de l'environnement, de

l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine a lancé une pré-étude paysagère réalisée par des paysagistes-concepteurs. Des ateliers d'échanges ont également été organisés avec comme objectif d'évaluer les enjeux et richesses des territoires ciblés.

Sur la base du diagnostic réalisé, plusieurs scénarios territorialisés ont été dégagés.

L'engagement dans une procédure de classement nécessite une phase de concertation pour définir un périmètre décliné à la parcelle.

L'inspection générale de l'environnement et du développement durable se déplace ensuite sur site pour évaluer si le classement est pertinent et approuver les zones proposées. Cette visite permet d'enrichir les échanges avec les acteurs concernés.

Demandée par la préfecture de la Vienne, la visite d'inspection devrait être réalisée dans les prochains mois et permettra de fournir un cadrage pour la procédure à venir.

Alain De Nayer  
Inspecteur des sites de la Vienne  
DREAL NA



### Les grands principes de la protection apportée par les sites classés

L'objectif du classement d'un site est de le préserver de toute atteinte, de conserver ce qui fait son identité et « l'esprit des lieux ». La réalisation de travaux en site classé est ainsi soumise à autorisation et chaque projet fait l'objet d'une instruction par les services de l'État, au regard des caractéristiques propres à chaque site.

Le classement d'un site est une servitude d'utilité publique qui apporte une garantie de protection : les sites classés ne peuvent être modifiés dans leur état ou leur aspect sans autorisation spéciale, délivrée par l'État. Chaque demande fait l'objet d'une instruction "sur mesure".

Le projet est analysé au regard des caractéristiques du site, de ce qui fait sa valeur patrimoniale.

La décision finale est prise :

- soit par le ministre des Sites, après avis du service des sites (inspecteur des sites), de l'architecte des Bâtiments de France et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) ;

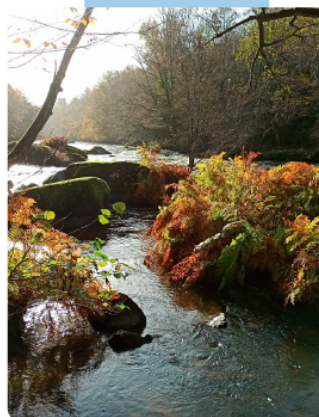
- soit, pour certains travaux de faible ampleur, par le préfet de département, après avis de l'architecte des Bâtiments de France.

La décision ministérielle s'appuie sur une instruction menée d'abord au niveau local puis par les services centraux du ministère en charge des sites, qui garantissent une analyse distanciée par rapport aux enjeux locaux et une harmonisation nationale.

Trois règles sont communes à tous les sites : l'interdiction de la publicité, l'obligation d'enfouissement des nouveaux réseaux électriques et de communication, et l'interdiction de la création de terrains de camping et du camping pratiqué isolément (sauf dérogation). Les opérations d'entretien courant (taille des végétaux, entretien d'une construction ou d'une voirie sans modification d'aspect, remplacement à l'identique de mobilier, exploitation normale de terres agricoles, certaines opérations sylvicoles, etc.), définies par les services de l'État en fonction des caractéristiques de chaque site, ne nécessitent pas d'autorisation particulière.

L'inspecteur des sites et l'architecte des Bâtiments de France accompagnent les particuliers, collectivités territoriales et entreprises qui envisagent des travaux en site classé. Ils étudient les projets d'aménagement et donnent leurs avis et recommandations. Ils s'assurent du respect de la réglementation relative à la protection des sites classés.

Source : Bureau des sites et espaces protégés, direction générale de l'aménagement du logement et de la nature. 2025.



Paysage d'automne sur le site classé de la vallée de la Gartempe (MORGANE BEVIL)

### Sur la vallée de la Gartempe !

#### Les prairies de la Gartempe comme support pédagogique !

Dans le cadre du programme d'animations scolaires sur le site Natura 2000 Vallée de la Gartempe, la LPO met en place des animations à destination des écoles présentes sur le territoire. Depuis 2024, le programme pédagogique se déroule auprès des 1ers CGEA (Conduite et gestion d'exploitation agricole en élevage) du lycée agricole de Montmorillon. L'occasion d'apprendre aux futurs éleveurs à reconnaître la flore des prairies naturelles et d'échanger avec des fermes qui se basent sur ces prairies pour nourrir leur troupeau. La ferme support se trouve sur la commune de Lathus-Saint-Rémy, chez des éleveurs qui utilisent une surface importante de prairies sur le site Natura 2000.

Les temps de travail se sont déroulés de la manière suivante :

- **Première intervention** : présentation des liens entre élevage, préservation des prairies naturelles, et biodiversité en classe + exercice de reconnaissance botanique sur une parcelle du lycée agricole de Montmorillon,
- **Intervention 2** : visite de la ferme sur le site Natura 2000 : présentation des productions, de la gestion des prairies permanentes, quels rôles ont-elles dans leur système, observation de la biodiversité de l'exploitation.
- **Intervention 3** : Exercice de reconnaissance botanique sur la ferme du site Natura 2000 + sur la ferme du lycée agricole de Montmorillon.
- **Intervention 4** : évaluation des deux parcelles visitées au regard de leur diversité floristique et de l'adéquation de leur utilisation par l'éleveur en fonction des besoins des animaux qui utilisent ses prairies sur l'année.

Un grand merci aux professeurs et aux élèves pour cette aventure partagée, et aux éleveurs pour leur accueil dans leur ferme !

#### Réduire les longueurs de berges occupées par le peuplier cultivé sur la Gartempe

Au sein du site Natura 2000, l'écosystème protégé de la rivière comprend ses berges et leurs végétations : on y associe donc les forêts alluviales à aulnes et frênes. Ces forêts alluviales ont souvent été remplacées par des plantations de peupliers ou par des prairies. Or, la restauration voire la recréation de tels boisements linéaires apporterait de nombreux avantages : stabilisation des berges, alternance entre ombre et lumière, zone d'accueil pour les oiseaux et certains insectes dépendants du bois comme le lucane cerf-volant, refuge pour la loutre et le castor, etc.





## ANIMATION



## ASSISTANCE TECHNIQUE



## SUIVI DU DOCOB & AMELIORATION DES CONNAISSANCES



## SUIVI ADMINISTRATIF



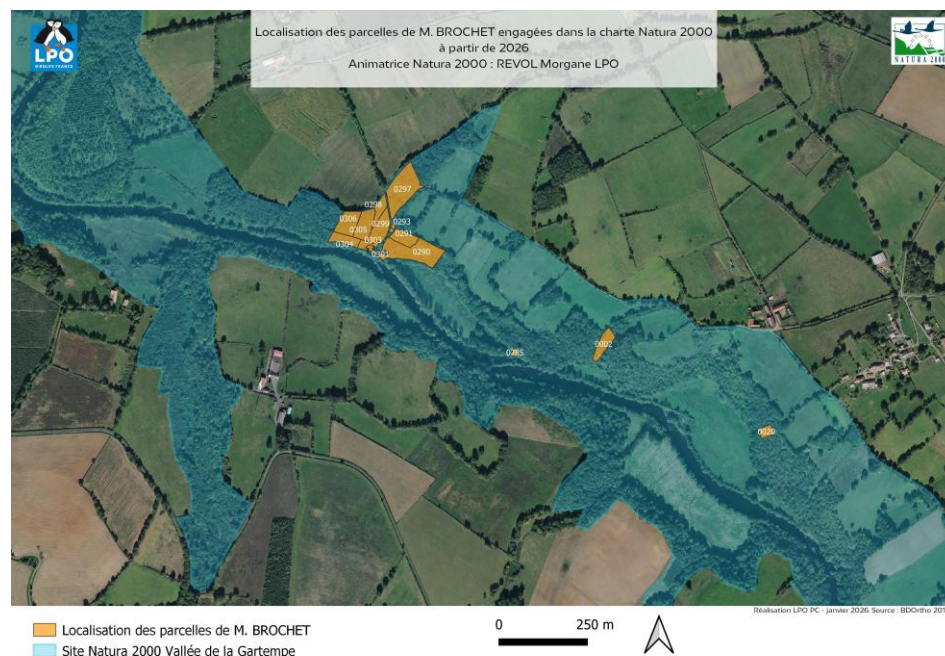


## Charte Natura 2000

### Signature fiche « Bois de pente et autres boisements »

3,91 ha sur 15 parcelles

Par M. Brochet en 2026



#### FICHE N°5 – BOIS DE PENTE ET AUTRES BOISEMENTS

##### Habitats d'intérêt communautaire

Bois de pente – 9180\*

Forêts alluviales à aulnes et frênes (sous-type des sources) – 91E0\*

##### Espèces d'intérêt communautaire (An II)



Chauve-souris (alimentation)



Lucane cerf-volant (alimentation et reproduction)

Les boisements du site présentent une ambiance fraîche et ombragée et hébergent une flore des sous-bois très intéressante. Ces habitats sont associés au complexe de versant avec les landes et les rochers et leur difficulté d'accès les place, pour l'essentiel de leur surface, à l'abri de toute coupe significative.

##### Objectifs opérationnels

- Maintenir l'ambiance forestière
- Préserver des îlots en évolution libre
- Conserver des arbres matures ou morts

##### Engagements

Pour ma/mes parcelle(s) inscrite(s) à la charte :

1. Je m'engage à maintenir les surfaces de boisements : pas de défrichement, plantations de résineux ou d'essences exotiques.

Point de contrôle : Absence de défrichement ou de plantation

2. Conserver des arbres à cavités et/ou à fentes, sénescents ou morts sur pied sauf en cas de mise en danger du public ou de risque sanitaire avérés (au delà d'un seuil de 5m<sup>3</sup> à l'hectare, cette mesure peut faire l'objet d'un contrat forestier).

Point de contrôle : Présence d'arbres à cavités et/ou à fentes, sénescents ou morts identifiés lors de la signature de la charte

##### Bois de pente et forêt alluviale (sous-type des sources) :

3. Je m'engage à laisser évoluer librement les peuplements et ne récolter des arbres que ponctuellement en cas de mise en danger du public.

Point de contrôle : Maintien en évolution libre

##### Autres boisements :

4. En cas d'exploitation, je m'engage à ne pas procéder par coupes rases sur une superficie supérieure à 1 hectare. Pour les parcelles situées dans le périmètre du site classé, l'autorisation spéciale est de la compétence du préfet, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France<sup>1</sup>.

Point de contrôle : Respect des modalités d'exploitation

## Contrats N2000



Direction Départementale  
des Territoires



### Transfert de compétence de l'Etat à la Région début 2023

**2023** : Appel à projets contrats Natura 2000 était incertain : volonté de l'animatrice de ne pas engager de particuliers ou structures dans des montants importants le temps de la transition

**2024** : Pas d'appel à projet contrats N2000

Reprise des contractualisations en **2025**





**Validé en 2025**

Contrat Gestion pastorale et manuelle des mares temporaires méditerranéennes  
**Habitat prioritaire 3170\***

- **Surface concernée** : 0,61 ha
- **Coût** : 7 874,39€ sur 3 ans **par barème**
- **Actions** :

Gestion pastorale (gardiennage et gestion du pâturage)  
Entretien de l'ouverture du milieu par débroussaillage complémentaire des refus  
Exportation des résidus  
Dépense de personnel (suivi de la végétation)



© LPO



© CEN NA



© CEN NA



### Validé en 2025

Contrat Restauration manuelle et reconquête pastorale d'une mosaïque de prairies et de landes sèches porté par le CPA - CPIE de Lathus

- **Surface concernée** : Environ 9h de prairies + 1,63 ha de landes sèches
  - **Coût** : 42 179,34 € sur 3 ans
  - **Actions** :
- Matériel et équipement :**
- Parc de contention, panneau de communication



### Barème :

- Gestion pastorale du complexe de milieux avec un troupeau multi-espèces : vaches, chèvres, ânes, brebis
- Entretien de l'ouverture du milieu par débroussaillage complémentaire (notamment landes sèches)
- Gestion par fauche des prairies mécanisables
- Dépense de personnel pour suivi de la végétation



© LPO



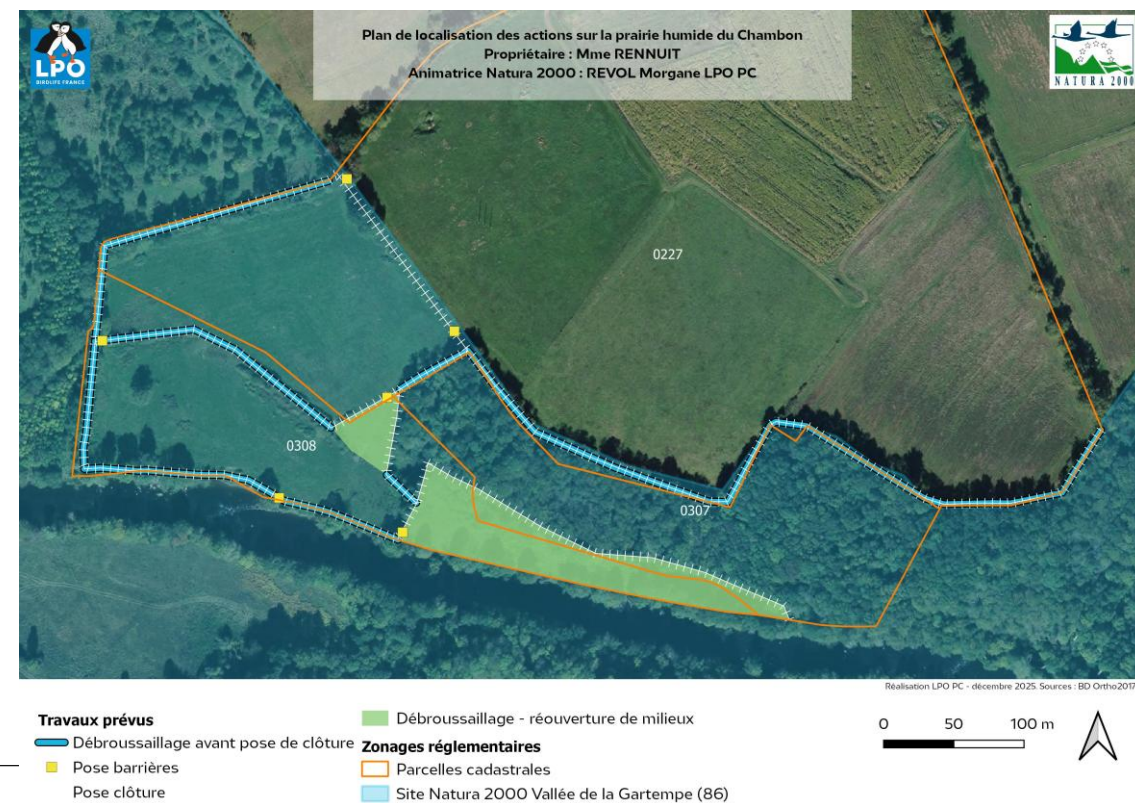
### Soumis en 2026

#### Contrat Restauration et gestion pastorale d'une prairie humide au Chambon – Mme RENNUIT

- **Surface concernée** : environ 5,60ha de prairies
- **Coût** : 37 834,88€ sur 3 ans **par prestation**
- **Actions** : Réouverture de prairies enfrichées par broyage, débroussaillage pré-pose de clôture  
Fourniture et pose de clôture  
Gestion du pâturage et gardiennage des lots  
**par prestation**



© LPO





**Soumis en 2026**

### Contrat Restauration et gestion pastorale d'une prairie riche en fleurs – CPIE Lathus

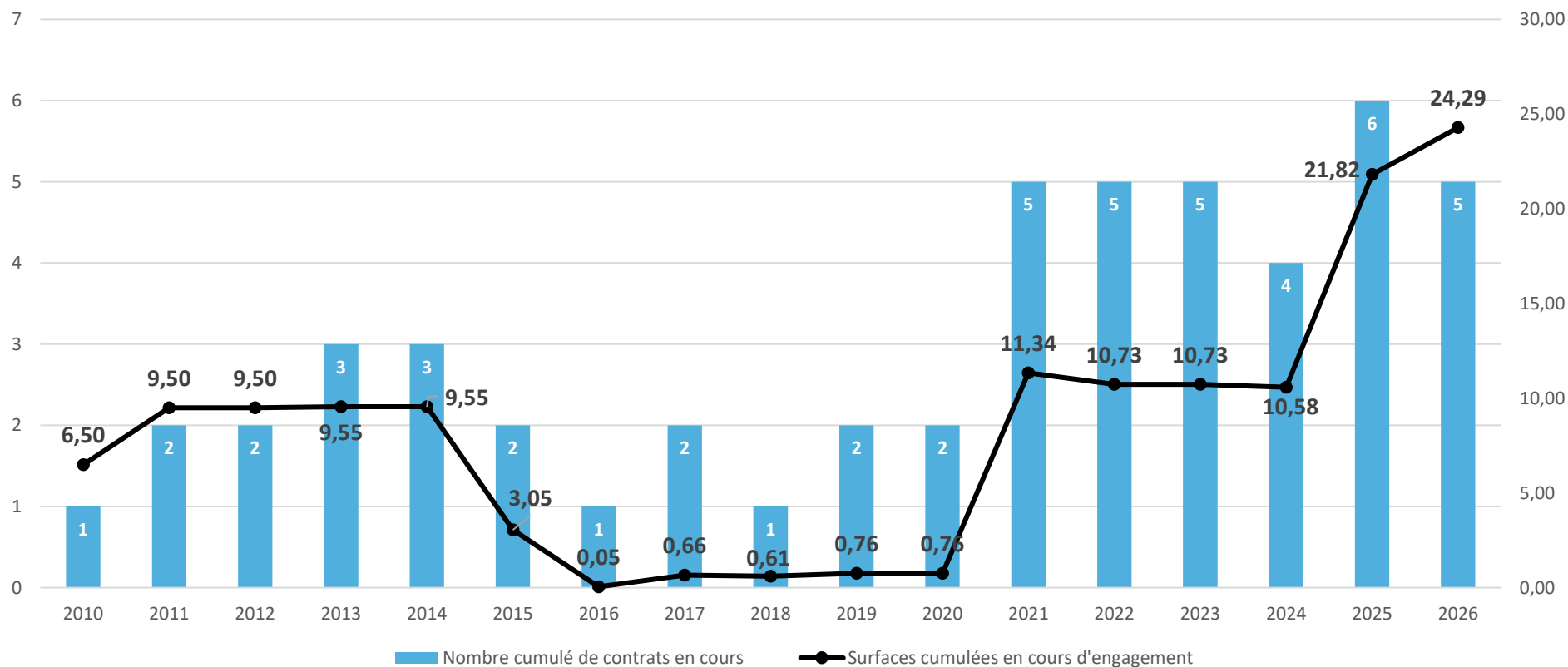
- **Surface concernée** : environ 7,45 ha de prairies
- **Coût** : 36 855,92€ sur 3 ans **par prestation et barème**
- **Actions** : Débroussaillage pré-pose de clôture **par barème**  
Fourniture et pose de clôture **par prestation**  
Gestion du pâturage et gardiennage des lots **par barème**





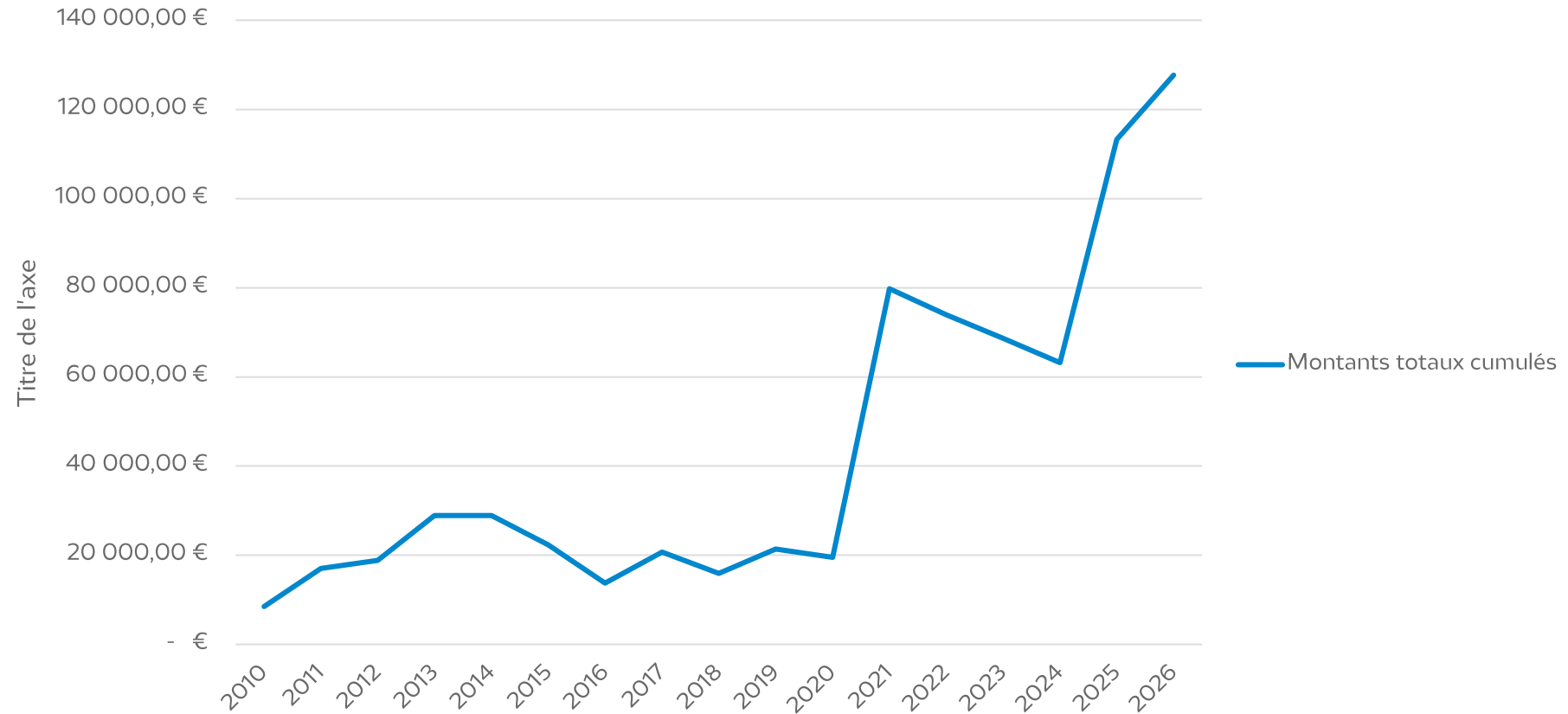
## Contrats N2000

Bilan engagements Contrats Natura 2000 ZSC Vallée de la Gartempe



## Contrats N2000

Evolution des dépenses liées à la mise en place de contrats N2000 –  
ZSC Vallée de la Gartempe





## Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

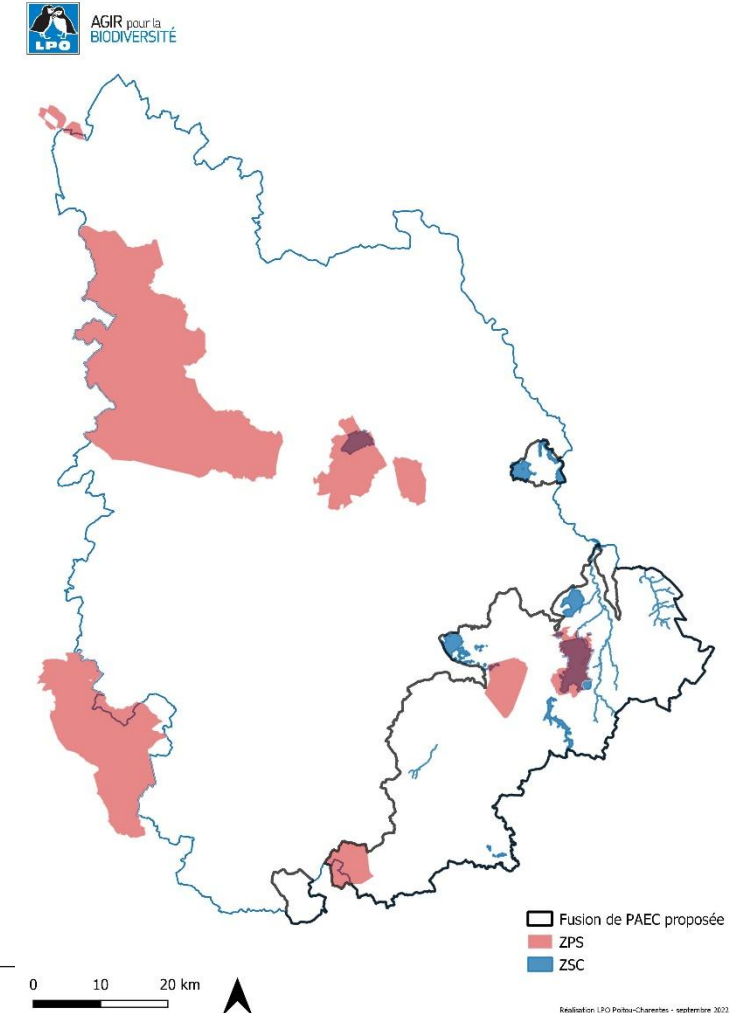
### PAEC « Bocage et vallées du Montmorillonnais »

**LPO Poitou-Charentes** : structure animatrice des MAEC

**Chambre d'agriculture de la Vienne** : structure opératrice des MAEC



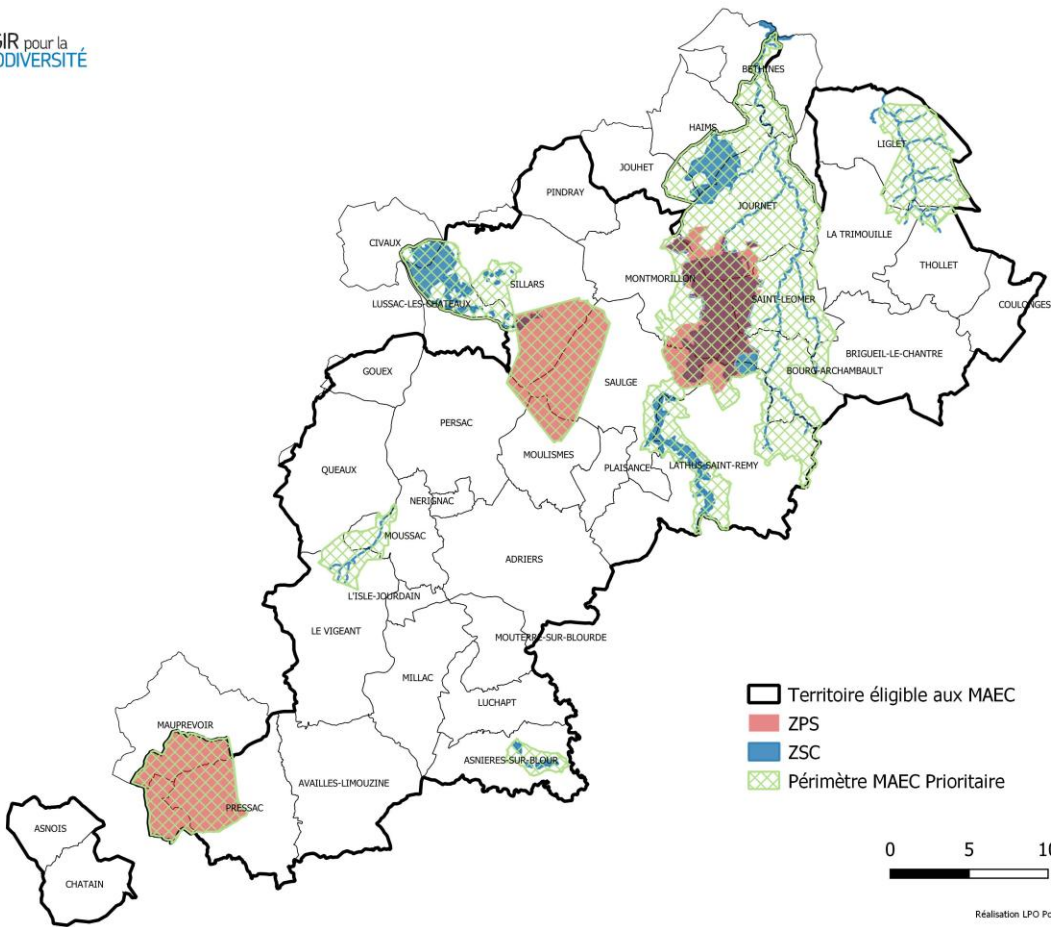
- Réunions d'informations (Lycée agricole de Montmorillon) à destination des exploitants
- Démarchage des agriculteurs
- Rencontre avec l'agriculteur/identification des mesures adaptées
- Rédaction des diagnostics



Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



Réalisation LPO Poitou-Charentes - septembre 2022

Les mesures proposées en 2024

| Nom de la MAEC                                                                | Code mesure | Cahier des charges succinct                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Surfaces éligibles   | Montants unitaires |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------------|
| Préservation des milieux humides                                              | MHU1        | Absence d'utilisation N, P et K<br>Absence de produits phytosanitaires<br>Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans<br>Absence d'intervention mécanique entre le 1 <sup>er</sup> décembre et le 1 <sup>er</sup> mars afin d'éviter le tassement du sol                                                                                                                              | Prairies permanentes | 150€ / ha          |
| Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage | MHU2        | Absence d'utilisation N, P et K<br>Absence de produits phytosanitaires<br>Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans<br>Respecter un taux de chargement minimal annuel moyen de 0.2 UGB/ha et maximal de 1.2 UGB/ha<br>Respecter un taux de chargement maximal instantané de 1 UGB/ha entre le 1 <sup>er</sup> décembre et le 1 <sup>er</sup> mars afin d'éviter le tassement du sol | Prairies permanentes | 201,25€ / ha       |



|                                                                                                                                      |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                         |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles | CIFF | Implantation d'un mélange graminées-légumineuses au plus tard le 30 septembre de l'année d'engagement<br>Absence d'utilisation N, P et K<br>Absence de produits phytosanitaires<br>Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans<br>Interdiction d'intervenir par fauche, broyage ou pâturage entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 31 juillet<br>La bande / parcelle engagée demeure en prairie temporaire à l'issue de l'engagement | Terres arables, cultures pérennes, Prairie temporaire de moins de 2 ans | 652,29€ / ha |
| Création de prairies                                                                                                                 | CPRA | Implantation d'un mélange graminées-légumineuses avant le 15 mai de l'année d'engagement<br>Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié<br>Absence de produits phytosanitaires<br>Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans<br>Pas de dates imposées dans la gestion mécanique ou du pâturage sur la parcelle<br>La bande / parcelle engagée sera à déclarer en prairie permanente à l'issue de l'engagement      | Prairies temporaires de moins de 2 ans semées avant le 15 mai 2024      | 357,90€ / ha |



Agir pour la biodiversité





| Nom de la MAEC                  | Code mesure | Cahier des charges succinct                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Surfaces éligibles                  | Montants unitaires |                                                                                                         |
|---------------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des espèces niveau 1 | ESP1        | Mise en défens de 10% de la parcelle en fonction des enjeux identifiés lors de la visite terrain.<br>Entretien de la mise en défens à l'automne.<br>La mise en défens peut changer de place chaque année dans la parcelle en fonction de l'enjeu identifié<br>Absence d'utilisation N, P et K sur la parcelle<br>Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle | Prairies temporaires et permanentes | 81,95€ / ha        | <br>Courlis cendré     |
| Protection des espèces niveau 2 | ESP2        | Absence d'intervention dans la parcelle (pâturage, fauche et broyage) entre le 15 avril et le 20 juin<br>Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié<br>Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle<br>Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans                                                                                       | Prairies temporaires et permanentes | 145,08€ / ha       | <br>Cistude d'Europe |
| Protection des espèces niveau 3 | ESP3        | Absence d'intervention dans la parcelle (pâturage, fauche et broyage) entre le 15 avril et le 1 <sup>er</sup> juillet<br>Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié<br>Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle<br>Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans                                                                       | Prairies temporaires et permanentes | 199,57€ / ha       |                                                                                                         |

|                                                                                  |      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                      |              |                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Maintien de l'ouverture des milieux                                              | OUV1 | Plan de gestion à réaliser par la structure animatrice visant les espèces à éliminer (prunelliers, brachypode, aubépines, ronces etc.), le taux de recouvrement des ligneux à maintenir, la gestion des rejets, les périodes d'intervention.<br>Renouvellement de la parcelle par travail simplifié interdit<br>Absence d'utilisation N, P et K<br>Absence de produits phytosanitaires                                                                                                          | Prairies permanentes | 152,50€ / ha | <br>Pelouse calcaire |
| Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage | OUV2 | Plan de gestion à faire réaliser par la structure animatrice visant les espèces à éliminer (prunelliers, brachypode, aubépines, ronces etc.), le taux de recouvrement des ligneux à maintenir, la gestion des rejets et du pâturage ou de la fauche, les périodes d'intervention.<br>Renouvellement de la parcelle par travail simplifié interdit<br>Chaque année, valoriser par pâturage au moins 50% de la parcelle<br>Absence d'utilisation N, P et K<br>Absence de produits phytosanitaires | Prairies permanentes | 203,75€ / ha |                                                                                                          |

|                       |      |                                                                                                                                                                                                                                                          |                  |            |                                                                                                             |
|-----------------------|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Entretien des ligneux | IAE1 | Réalisation d'un plan de gestion fixant les modalités d'entretien des éléments engagés : outil, période d'intervention, maintien des arbres remarquables, etc.<br>Le cadrage national impose un entretien réalisable <b>uniquement à la tronçonneuse</b> | Éléments ligneux | 0,80€ / ml | <br>Triton marbré mâle |
| Entretien des mares   | IAE2 | Réalisation d'un plan de gestion fixant les modalités d'entretien des éléments engagés : outil, type et période d'intervention, etc.                                                                                                                     | Mares            | 62€ / mare |                                                                                                             |

## Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

**Rappel** : 8 fermes engagées en **2023** au sein du périmètre Natura 2000 sur **126,11 ha**

**2024** : 1 ferme engagée sur 9,75 ha ESP2 au sein du périmètre prioritaire (touche le site N2000)

**2025** : 1 ferme engagée sur 8,08ha ESP3 au sein du périmètre Natura 2000

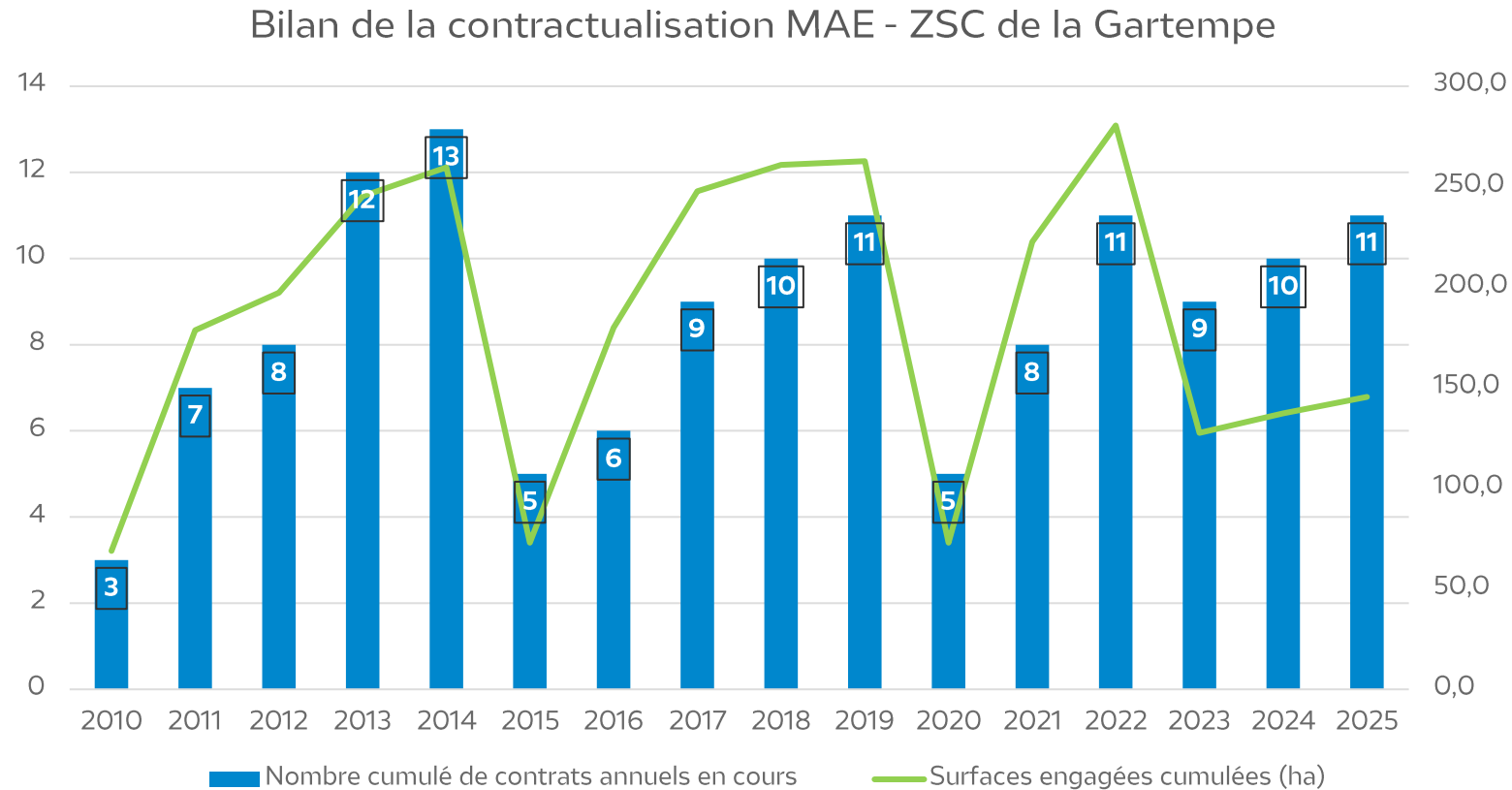
**2026** : 1 ferme engagée sur 11,02ha ESP3 au sein du périmètre prioritaire (touche le site N2000)

**Rappel consommation enveloppe pour le PAEC NA\_MONT :**

- **2024** : enveloppe de 250 000€, demande de 295 000€
- **2025** : enveloppe de 162 899€, demande de 197 559€ (animation MAEC non financée en 2025 !)
- **2026** : enveloppe de 200 000€



## Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)



## Etudes d'incidence Natura 2000

- **Projet d'abattage de peupliers et replantation d'essences indigènes pour restaurer 2kml de ripisylve**  
: EIN2000 + demande au titre de la PAC + Site classé : dossier déposé en août pour une autorisation délivrée en décembre : mauvaise météo, chantier repoussé
- Restauration d'un moulin
- Manifestations sportives
- Food-truck
- Projets agrivoltaïques à proximité directe du site
- Etc.





## Autres projets – Politiques publiques et partenariat

Site classé au  
titre des  
paysages

**DREAL NA**

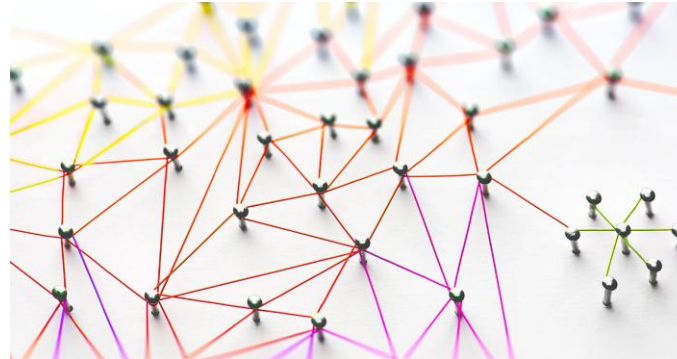


Comité  
départemental  
Loup

**DDT86**



Les services de l'État  
dans la Vienne



CT Gartempe et  
Creuse

**SYAGC**



Groupes de travail  
**commune de Lathus St Rémy**, DREAL, SYAGC,  
acteurs sportifs du site,  
APN etc.



**CIVAM du  
Montmorillonnais**  
Groupe  
d'échanges sur la  
gestion des  
prairies





## Concours prairies

**Le GAEC de la Fontallerie à Adriers** : premier prix au national dans la catégorie  
« Prairie prioritairement pâturée au SIA 2026 !

**RDV le 5 juin 2026** pour la nouvelle édition du concours sur des parcelles de  
Lathus-Saint-Rémy, Bourg-Archambault, Saint-Léomer et Liglet !



Agir pour  
la biodiversité



## Accompagnement des éleveurs suite au passage du loup dans le département de la Vienne



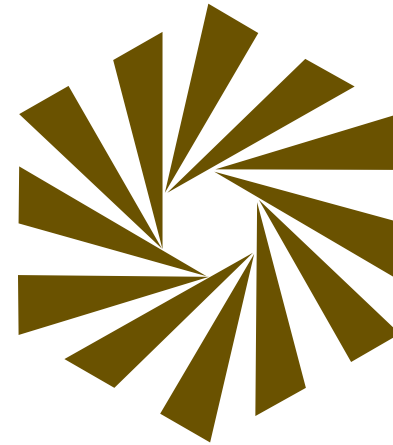
### Présentation par la DDT de la Vienne



Les services de l'État  
dans la Vienne

## Classement de la Gartempe – Site classé au titre des paysages

**Actualités par la DREAL Nouvelle-Aquitaine : inspection ministérielle**





# Amélioration des connaissances

## ANIMATION



## ASSISTANCE TECHNIQUE



## SUIVI DU DOCOB & AMELIORATION DES CONNAISSANCES



## SUIVI ADMINISTRATIF



# Mise en œuvre du DOCOB

| Domaine d'activité | Priorité | Code fiche action DOCOB | Intitulé Fiche action                       | Les attendus sur 5 ans                                                                                                                                       | Réalisation effective                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Efficacité (Score obtenu) |
|--------------------|----------|-------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Gestion écologique | 1        | Gmar                    | Gestion des mares temporaires               | Contractualiser les 0,5ha de mares temporaires                                                                                                               | Mares temporaires engagées en 2017 + renouvellement en 2024                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 5                         |
| Gestion écologique | 1        | ARoc                    | Aménagement du Roc d'Enfer                  | Diagnostic et proposition d'aménagement<br>Mise en place d'aménagements visant à réduire l'impact du piétinement sur les stations botaniques et la ripisylve | Contrat déposé en 2021 sur la mise en place d'aménagements pour la sécurisation et mise en défens de berges et de descentes, à renouveler en 2026 en version améliorée car vol récurrent de corde !                                                                                                                                                   | 3                         |
| Gestion écologique | 1        | CVer                    | Complexe de versant                         | Contractualiser 20 ha de complexe de versant (forêt, habitats rocheux et landes)                                                                             | 3,91ha de boisements et habitats rocheux engagés en Chartes +1,63ha de landes sèches en contrat par le CPIE + 3ha de landes sèches engagés en contrat par le CEN                                                                                                                                                                                      | 3                         |
| Gestion écologique | 2        | Rivi                    | Rivière Gartempe                            | Effacement de 1 seuil posant problème de franchissement pour les poissons migrateurs<br>Aménagement de 2 seuils                                              | Diag des seuils réalisés dans le cadre du CTMA Gartempe et Creuse, certains propriétaires étaient partant pour mettre en place des travaux d'effacement partiel, mais les coûts liés aux fouilles archéologiques (DRAAC) trop coûteux ont stoppé ces projets.                                                                                         | 3                         |
| Gestion écologique | 2        | Ripi                    | Ripisylves de Gartempe                      | Contractualiser 1km de ripisylves                                                                                                                            | Engagements en contrat N2000 + projet de restauration chez M. DUMAS                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 5                         |
| Gestion écologique | 1        | GPra                    | Gestion des prairies                        | Contractualiser 40ha de complexe prairial                                                                                                                    | 73ha de prairies engagées entre 2020 et 2022 + 145ha cumulés entre 2023 et 2025 au sein et à proximité directe du site                                                                                                                                                                                                                                | 5                         |
| Gestion écologique | 3        | Bois                    | Amélioration des habitats d'espèces de bois | Préserver des arbres morts, sénescents ou à cavités                                                                                                          | 3,91 de boisements engagés en Charte pour 5 ans auprès de 3 propriétaires entre 2017 et 2019 permettant de préserver les bois morts et sénescents.<br>Maintien d'arbres morts et à cavités normalement encouragé et mis en place dans la cadre de l'agrément Natura 2000 des PSG fourni par le CNPF, échange d'informations à améliorer sur ce sujet. | 0                         |



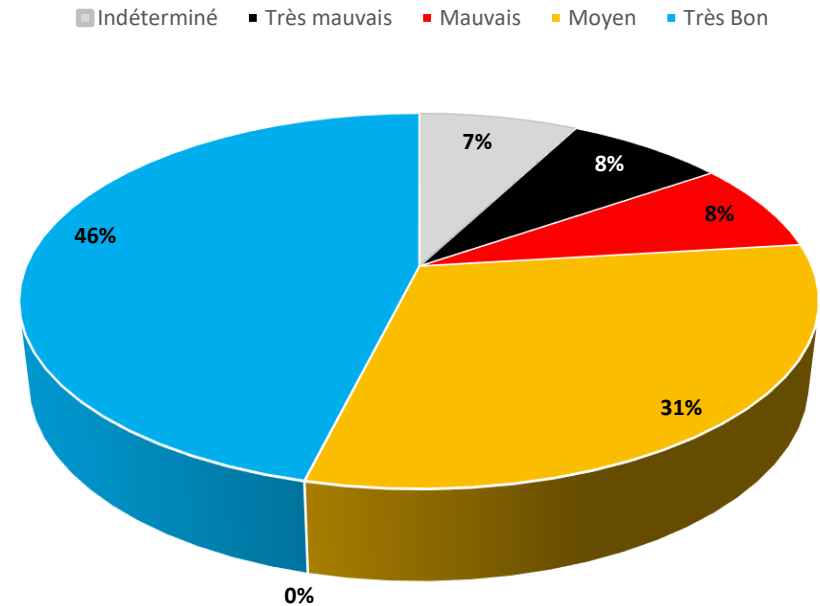
Agir pour  
la biodiversité



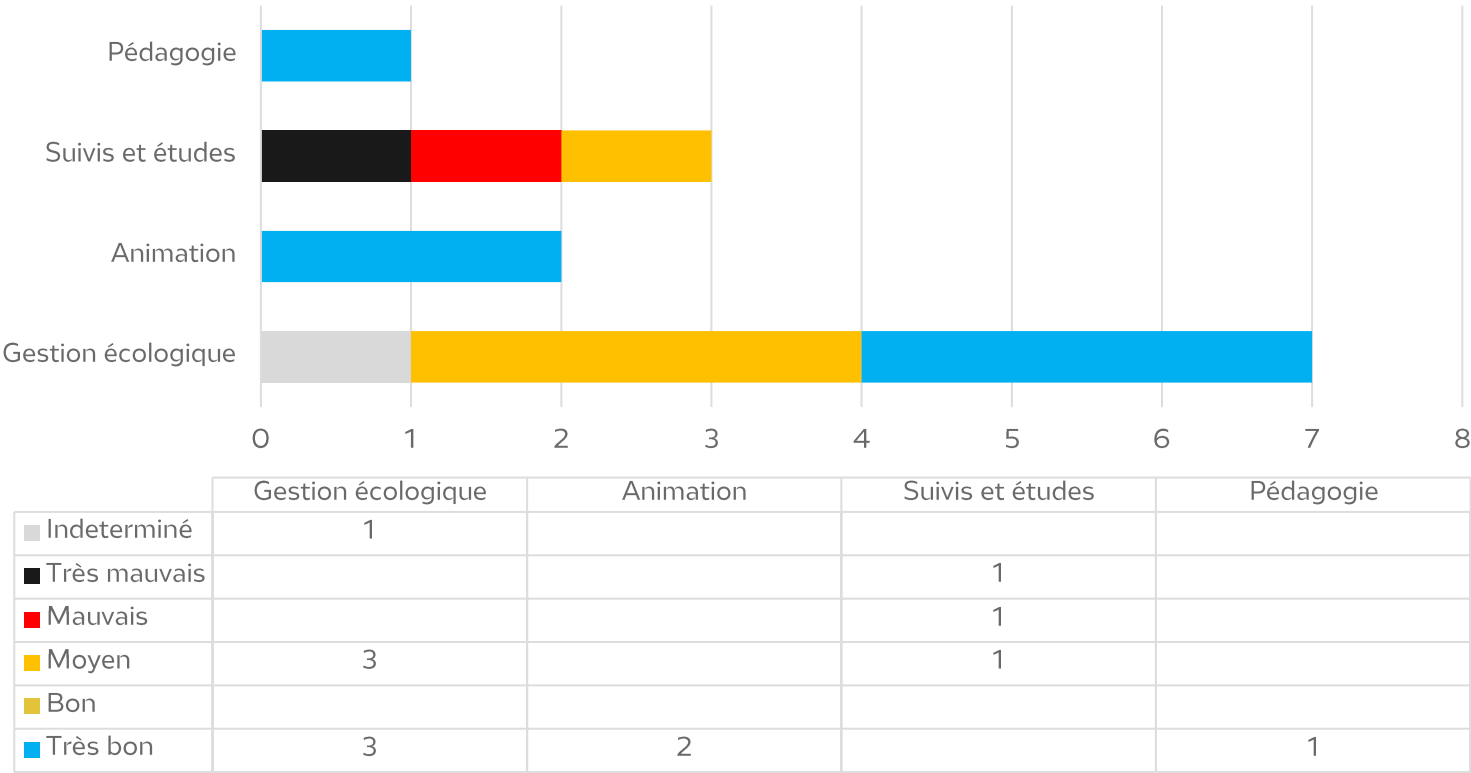
# Mise en œuvre du DOCOB

|                  |  |       |                                         |                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                |   |
|------------------|--|-------|-----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Etudes et suivis |  | Diag  | Diagnostic                              | Réaliser un suivi affiné et régulier des habitats pour adapter au mieux la contractualisation : prairies humides, ripisylves, boisements de pente, suivi post-contrats, papillons, mulettes, Grand capricorne, Rosalie des alpes | Aucun suivi affiné pour adapter au mieux la contractualisation n'a été mis en œuvre ces dernières années. Un suivi des mulettes est réalisé par Vienne Nature en amont de travaux prévus par le SYAGC dans le cadre du CTMA GC | 2 |
| Animation        |  | Pper  | Proposition d'adaptation du périmètre   | Réalisation de la couche SIG, concertation, validation, diffusion                                                                                                                                                                | Périmètre adapté                                                                                                                                                                                                               | 5 |
| Pédagogie        |  | Sensi | Sensibilisation des acteurs             | Proposer des formations thématiques, des animations scolaires et grand-publics, intégrer dans les documents locaux de sensibilisation des informations concernant le site N2000                                                  | Animations scolaires, grand public, infosite réalisés                                                                                                                                                                          | 5 |
| Etudes et suivis |  | SHab  | Suivi des habitats                      | 1 suivi Mares temporaires<br>1 suivi rivière et ripisylves Gartempe<br>1 suivi prairies<br>1 suivi Complexe de versant tous les 5 ans                                                                                            | Aucun suivi habitats mis en œuvre ces dernières années                                                                                                                                                                         | 1 |
| Etudes et suivis |  | SEsp  | Suivi des espèces et habitats d'espèces | 1 suivi Poissons<br>1 suivi Papillons<br>1 suivi Mammifères<br>Autres tous les 5 ans                                                                                                                                             | Suivi mulettes (dans le cadre du CTMA Gartempe et Creuse) et papillons de nuit réalisés par Vienne Nature + suivi Pique-Prune qui va débuter en 2026                                                                           | 3 |
| Animation        |  | SDoc  | Suivi de l'application du DOCOB         | Tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du DOCOB                                                                                                                                                                            | Tableau de bord réalisé et rempli                                                                                                                                                                                              | 5 |

## Evaluation de la mise en oeuvre des 13 actions du DOCOB



## Etat d'avancement des actions du DOCOB



- **Avancement compliqué** : suivi des habitats naturels du site (prairies, rivière, ripisylve, ZH etc.)
- **Des milieux moins engagés depuis 3 ans** : complexes de versants, continuité écologique
- **Des milieux bien couverts** : mares temporaires méditerranéennes, prairies en MAEC, abattage de peupliers en ripisylve, etc.



## À partir de 2026 :

- Projet d'amélioration des connaissances sur le **Pique-Prune**, espèce emblématique des arbres anciens



## À partir de 2028 :

- Evaluation de l'état de conservation d'habitats de **landes** au sein du site Natura 2000

## ANIMATION



## ASSISTANCE TECHNIQUE



## SUIVI DU DOCOB & AMELIORATION DES CONNAISSANCES



## SUIVI ADMINISTRATIF & FINANCIER







## Mise en œuvre du DOCOB



**Bilan annuel**

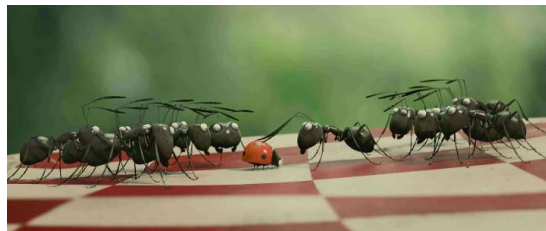


**Réunions / échanges  
Services de l'Etat**



**Suivi des actions**

**Tenue tableau de bord de mise  
en œuvre des actions  
+ Base de données contacts**



**Échanges avec le réseau  
d'animateurs N2000**



**Veille sur les activités  
socio-économiques**

## Bilan financier de l'année 2025-2026 :

|                                                  |                                                | Animation | Assistance technique | Suivi du site et du DOCOB | Assistance administrative et bilans annuels | TOTAL           |
|--------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------|----------------------|---------------------------|---------------------------------------------|-----------------|
| Tranche optionnelle 2<br>(21/06/2025-21/06/2026) | Réalisation                                    | 11,5 j    | 16,5 j               | 5 j                       | 5,5 j                                       | 38,5 j          |
|                                                  | Montant dédié<br>(temps d'animation + actions) | 5 950 €   | 8 250 €              | 2 500 €                   | 2 750 €                                     | 19 450 €        |
|                                                  |                                                |           |                      |                           |                                             | 19 450 €<br>TTC |

➔ Financement à 100% par : Région + Europe



# Bilan financier

|                                                        |                                                   | Animation  | Assistance technique | Suivis et mise à jour<br>du<br>DOCOB | Assistance<br>administrative et<br>bilans annuels | TOTAL       |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------|----------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------|-------------|
| Tranche Ferme<br>(Juin 2023 – Juin 2024)               | Réalisation                                       | 11,5 J     | 16,5 J               | 5 J                                  | 4,5 J                                             | 37,5 J      |
|                                                        | Montant dédié<br>(temps d'animation<br>+ actions) | 5 950,00 € | 8250,00 €            | 2 500,00 €                           | 2 250,00 €                                        | 18 950,00 € |
| Tranche<br>Opérationnelle 1<br>(Juin 2024 – Juin 2025) | Réalisation                                       | 10,5 J     | 16,5 J               | 5 J                                  | 4,5 J                                             | 36,5 J      |
|                                                        | Montant dédié<br>(temps d'animation<br>+ actions) | 5 250,00 € | 8250,00 €            | 2 500,00 €                           | 2 250,00 €                                        | 18 250,00 € |
| Tranche<br>Opérationnelle 2<br>(Juin 2025 – Juin 2026) | Réalisation                                       | 11,5 J     | 16,5 J               | 5 J                                  | 5,5 J                                             | 38,5 J      |
|                                                        | Montant dédié<br>(temps d'animation<br>+ actions) | 5 950,00 € | 8250,00 €            | 2 500,00 €                           | 2 750,00 €                                        | 19 450,00 € |

Total : 56 650,00€

➔ Financement à 100% par : Région + Europe

- Poursuite de la **contractualisation** 'Contrats Natura 2000' sur le site
- **Projet de restauration de ripisylve au sud du site : abattage peupliers et plantations**
- **Suivi administratif et mise en œuvre de 4 contrats de gestion Natura 2000** : restauration de prairies, landes sèches et gestion des mares temporaires méditerranéennes avec CPIE de Lathus + restauration de prairies humides au Chambon
- Gestion de **l'affluence au niveau du Roc d'Enfer**
- Poursuivre **l'animation des MAEC** auprès des agriculteurs du site
- **Poursuivre les animations scolaires auprès des cursus du lycée agricole de Montmorillon**
- Poursuite du concours prairies
- Et plus encore !







Merci à tous les acteurs, partenaires, propriétaires,... participant à la démarche Natura 2000 et s'engageant pour la préservation de la Vallée de la Gartempe

N'hésitez pas à contacter l'animatrice pour toute question.



Agir pour  
la biodiversité



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine